

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 438

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« de la tarification progressive »,

les mots :

« du bonus-malus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.